

#### 4- Adoption du compte-rendu de la réunion du mercredi 2 avril 1997

Le compte-rendu de la réunion du 2 avril 1997 est adopté intégralement. Il est proposé par M. Jules Racine et secondé par M. Charles Terreault.

#### 5- Affaires découlant du compte-rendu.

##### 5.1 Code d'éthique des membres du Comité

À la suite de discussions dans les réunions précédentes, M. Martin Dussault, a rédigé, à la demande des membres, un Code d'éthique pour ceux et celles qui siègent au Comité. M. Dussault en fait la distribution et lecture aux membres qui apportent certains commentaires.

Au paragraphe de l'information privilégiée, M. Charles Terreault veut qu'il soit clarifié dans le texte que l'entreprise doit informer les membres lorsqu'il s'agit d'une information privilégiée qui est divulguée. M. Sylvain Thomas revient sur une discussion qui a eu lieu lors d'une réunion précédente en disant qu'une information privilégiée peut devenir publique si jamais l'entreprise ne prévoyait pas de plan d'action pour corriger une situation qui est dangereuse pour l'environnement. M. Émile Grieco veut que l'on tienne également compte de la Loi sur l'accès à l'information dans le libellé de ce paragraphe.

Au paragraphe sur la diffusion d'une information, M. Terreault affirme qu'il ferait savoir à Laidlaw si jamais il devait dévoiler quoi que ce soit dans un cadre conflictuel.

##### 5.2 Communiqué de presse

Le communiqué de presse sera envoyé dès qu'une demande d'un média ou autre intervenant surviendra. Son adoption est proposée par M. Sylvain Thomas et secondée par M. Jules Racine.

##### 5.3 Lettre aux voisins

L'adoption de la lettre envoyée à une quarantaine de voisins du LES Bestan a été proposée par M. Charles Terreault et secondée par M. Sylvain Thomas.

##### 5.4 Échantillonnage des eaux de surface

M. Sylvain Thomas, qui a été témoin des échantillonnages des eaux de surface le mardi 13 mai résume le déroulement de cette opération qui s'est faite conjointement par Laidlaw et le MEF en présence de M. Daniel Brien (Laidlaw), M. Mario St-Pierre (CRÉAlab) spécialiste indépendant et M. André Walsch du MEF.

Des échantillons d'eau ont été prélevés à six points :

- À la sortie de la propriété à l'étang aux castors (direction sud).
- À l'embouchure du lac Lovering (direction sud).
- Dans le ruisseau Lacroix sur le chemin Pomerleau (direction sud).
- À la sortie du lac chez le voisin du site, M. Pagé (direction nord).
- Dans le cours d'eau Boily (direction nord- propriété de M. Homan).
- À la jonction de la rue Laverdure et de la route 141 (direction nord).

Laidlaw et le MEF ont tous deux prélevé des échantillons qui seront analysés séparément. Le directeur des opérations chez Bestan, M. Daniel Brien a expliqué que tous les paramètres seront analysés, autant les échantillons qui ont été pris en amont des déchets que ceux pris en aval afin de voir l'impact.

M. Charles Terreault demande quand les résultats seront disponibles. M. Daniel Brien lui répond qu'habituellement, il est possible de les obtenir dans les 20 jours ouvrables.

M. Émile Grieco du MEF ajoute pour sa part qu'il va tout faire en son possible pour les recevoir d'ici la prochaine réunion.

M. Sylvain Thomas tient à souligner la très grande collaboration du MEF qui a débloqué un budget spécial pour faire faire cet échantillonnage complet, ce qui n'était pas prévu.

À la proposition de M. Sylvain Thomas et appuyée par M. Charles Terreault, une mention spéciale est adoptée par le Comité pour souligner la contribution du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et de son bureau régional de l'Estrie.

## **6- Présentation des résultats d'analyses d'échantillonnages des eaux souterraines**

Comme il avait été demandé lors de réunions précédentes, M. Daniel Brien, a compilé sur des tableaux, tous les résultats d'analyses d'échantillonnages des eaux souterraines depuis 1982. Avant d'en faire la présentation, M. Brien présente un plan afin de situer les piézomètres (puits qui rejoignent la nappe phréatique) permettant d'échantillonner les eaux souterraines.

M. Jocelyn Théberge explique ensuite le phénomène de l'écoulement des eaux souterraines en parlant de deux exutoires où l'eau quitte la propriété, de sorte qu'il est facile du point de vue hydrogéologique de les suivre selon les courbes de terrain. Advenant le cas où il y aurait une catastrophe et contamination des eaux souterraines, M. Théberge explique que des pièges hydrauliques permettrait de les capter et éviter qu'elles ne se rendent plus loin.

À 14h16, pendant la présentation, M. Pierre Levac, maire du Canton de Hatley et représentant de la MRC de Memphrémagog se joint au groupe.

M. Jocelyn Théberge explique ensuite qu'il y aurait deux façons de contenir les eaux et de les récupérer advenant un problème. Il suffirait alors d'implanter une batterie de puits pour pomper l'eau ou encore d'utiliser des tranchées drainantes.

M. Théberge ajoute que l'Université de Sherbrooke est actuellement à travailler sur une étude de l'écoulement des eaux en collaboration avec le MEF. Les conclusions de cette étude pourront être présentées éventuellement au Comité.

M. Théberge poursuit son explication sur l'écoulement des eaux en disant que la topographie du terrain influence souvent la topographie de la nappe phréatique. L'eau se déplace en fonction de gradient. Plus le gradient est important, plus la vitesse d'écoulement sera grande. Chez Bestan et au pourtour de la propriété, la vitesse d'écoulement des eaux souterraines varie de  $10^{-3}$  cm/sec à  $10^{-6}$  cm/sec, ce qui veut dire qu'une goutte d'eau peut parcourir de quelques centimètres à quelques mètres par année.

$$V \text{ (vitesse)} = \frac{K \text{ (coefficient de perméabilité)} I \text{ (gradient)}}{\varnothing \text{ (porosité)}} \quad V = KI$$

Une fois ces explications données, M. Daniel Brien procède à la présentation des résultats d'analyses des échantillonnages. Au cours de la présentation, M. Terreault demande s'il est possible de comparer les résultats aux normes d'eau potable, en plus de celles sur le Règlement sur les déchets solides. M. Émile Grieco téléphone au bureau du MEF qui lui envoie par télécopieur un tableau sur les normes d'eau potable, ce qui permet au Comité de faire ces comparaisons.

À 15h15, M. Pierre Levac, représentant de la MRC de Memphrémagog doit quitter.

À la fin de la présentation, M. Charles Terreault suggère à M. Brien d'utiliser le logiciel Excell pour faire ressortir tous les paramètres qui dépassent la norme d'eau potable pour qu'ils soient plus faciles à visualiser. M. Jules Racine suggère pour sa part de faire faire une courbe des paramètres les plus problématiques afin de suivre leur tendance.

## 7- Varia.

### 7.1 Alternatives au traitement des eaux de lixiviation

M. Charles Terreault demande à M. Jocelyn Théberge quelles sont les alternatives au traitement des eaux de lixiviation à la suite du refus de la Ville de Magog de le faire à son usine d'épuration.

M. Théberge répond qu'il est revenu à la charge auprès de la Ville de Magog et qu'il a demandé au directeur des travaux publics, M. Charles Fournier, une réponse définitive sur un retour sur le projet au plus tard le 26 mai lors de la réunion du conseil. M. Théberge affirme qu'il a d'autres pourparlers qui pourraient également aboutir à une solution prochaine.

## 7.2 Résumé du Colloque de l'AQTE

M. Sylvain Thomas mentionne qu'il a rencontré Mme Christine Cormier, une représentante de la compagnie BFI de Lachenaie (exploitant d'un site d'enfouissement). Cette dernière est en charge du Comité de liaison de cette entreprise et qu'elle était d'accord pour organiser une rencontre entre les deux comités et une visite des installations de cette entreprise qui fait de la valorisation des biogaz en les transformant en électricité. Une suite à cette invitation devrait être donnée lors de la prochaine réunion.

### 8- **Date de la prochaine réunion.**

Les membres s'entendent pour tenir la prochaine réunion le vendredi 13 juin 1997 à 13h30, au Centre d'information Laidlaw, au 801, rue Principale Ouest à Magog.

### 9- **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée à 16h20 par M. Charles Terreault et secondée par M. Jocelyn Théberge.

---

Martin Dussault  
Secrétaire du comité

Magog, le mardi 17 juin 1997

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 13 JUIN 1997  
DU COMITÉ DE LIAISON À LA COMMUNAUTÉ  
TENUE AU CENTRE D'INFORMATION INTERSAN INC.  
801, RUE PRINCIPALE OUEST À MAGOG**

---

Sont présents :

M. Daniel Brien, directeur des opérations du site Bestan  
Mme Andrée Desautels, voisine du Lieu d'enfouissement Bestan  
M. Martin Dussault, coordonnateur des communications d'Intersan Inc.  
M. Roger Gagnon, représentant du MEF  
M. Albert Simoneau, maire de Stanstead et représentant de la MRC  
M. Charles Terreault, Société de conservation du lac Lovering  
M. Jocelyn Théberge, directeur général du marché de l'Estrie d'Intersan Inc.  
M. Sylvain Thomas, représentant du Canton de Magog

Sont absents :

Mme Francine Caya, directrice générale de la CCIMO  
M. Jules Racine, Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog

**1- Mot de bienvenue**

À titre d'animateur de la réunion, M. Martin Dussault souhaite la bienvenue aux membres du Comité de liaison. La réunion débute à 13h34. Martin Dussault souligne la présence de M. Roger Gagnon, représentant du MEF, en l'absence de M. Émile Grieco.

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour, avec l'ajout au point 9, varia, d'une "Rencontre avec les membres du Comité de citoyens de BFI", est proposée par M. Charles Terreault et secondée par M. Sylvain Thomas.

### 3- **Changement du nom de Laidlaw pour Intersan Inc.**

M. Jocelyn Théberge explique que Laidlaw Waste Systems (Gestion de Rebutis Laidlaw) était détenue par Laidlaw Inc., qui détenait également Laidlaw Environmental Services (Services Environnementaux Laidlaw) et Laidlaw Transit (Groupe de Transport de passagers Laidlaw).

M. Théberge explique qu'en septembre 1996, Laidlaw Inc. a décidé de vendre son unité de gestion des déchets solides, Laidlaw Waste Systems à Allied Waste Industries, une entreprise dont le siège social est situé à Scottsdale en Arizona. Allied n'a jamais eu l'intention d'opérer au Canada, de sorte que l'entreprise a décidé de revendre toutes les anciennes activités canadiennes de Laidlaw Waste Systems. La transaction Laidlaw-Allied a été conclue le 31 décembre 1996.

En janvier 1997, Canadian Waste Services Inc. a annoncé son intention d'acheter les anciennes activités canadiennes de Laidlaw Waste Systems d'Allied Waste Industries. Canadian Waste Services Inc., dont le siège social est situé à Oakville, en Ontario, est une filiale de USA Waste Services Inc., dont le siège social est à Houston. La prise de possession par Canadian Waste Services Inc. a eu lieu le 12 mars 1997.

Comme au niveau légal il ne sera plus possible pour l'entreprise d'utiliser le nom de Laidlaw à partir du 1er juillet 1997, il a été décidé par les dirigeants de rechercher un nouveau nom d'affaire en français pour le Québec. La direction du Québec a décidé d'opter pour le nom d'une compagnie dont elle avait déjà fait l'acquisition à l'époque de Laidlaw, soit Intersan Inc., qui jouissait d'une grande notoriété dans la région de Montréal.

À la suite des explications de M. Théberge, plusieurs questions sont posées :

M. Charles Terreault demande si Canadian Waste Services Inc. est une filiale de USA Waste Services Inc., et si USA Waste Services Inc. est une filiale de la compagnie Republic ?

M. Théberge répond que USA Waste Services n'est pas reliée à Republic, laquelle est une entreprise en compétition. M. Théberge explique que Waste Management Inc. est la première entreprise en importance en Amérique du Nord, suivies de Browning Ferris Inc. (BFI) et maintenant de USA Waste Services, au troisième rang.

Au Canada, dit M. Théberge, Canadian Waste Services Inc. devient la plus importante entreprise de gestion de matières résiduelles et Intersan Inc., sa filiale québécoise, la plus importante au Québec.

M. Terreault demande si Intersan Inc. détient d'autres lieux d'enfouissement au Québec?

M. Théberge répond par l'affirmatif, en expliquant qu'Intersan Inc. détient également le lieu d'enfouissement sanitaire de St-Nicéphore et le dépôt de matériaux secs de Lachute au nord de Montréal.

M. Terreault demande si c'est Intersan Inc. qui était impliquée dans la contestation devant les tribunaux de la loi interdisant l'importation de déchets américains ?

M. Théberge répond que oui. Par contre, précise-t-il, c'est sous l'ancienne administration qui était en place. L'administration actuelle d'Intersan n'a rien à voir avec celle qui opérait le site Sanipan de St-Nicéphore. D'ailleurs, poursuit M. Théberge, depuis l'arrivée de M. Hubert Bourque, vice-président d'Intersan Inc., une entente a été conclue avec la municipalité de St-Nicéphore pour les termes de l'opération du site de cette municipalité. Dans cette entente de partenariat, une des clauses prévoit une démarche de désistement de cette contestation de la loi, laquelle devrait bientôt être entendue.

M. Sylvain Thomas demande si le changement de propriétaire modifie des choses dans l'arrivage des déchets au site Bestan du Canton de Magog ?

M. Jocelyn Théberge mentionne que s'il y a des effets pour l'instant, c'est une réduction du volume de la Rive-Sud, qui est détourné vers St-Nicéphore, une mesure qui devrait être temporaire, ajoute M. Théberge.

M. Charles Terreault demande quelle est la capacité autorisée à St-Nicéphore ?

M. Théberge mentionne que la capacité est d'environ 10 ans, à raison de 900 000 tonnes par année.

M. Sylvain Thomas dit qu'il serait bon d'avoir un corollaire entre les deux sites afin de rassurer la population et lui faire comprendre qu'Intersan Inc. n'a pas acheté le site Bestan pour transférer tout son volume qu'il envoie au lieu d'enfouissement de St-Nicéphore une fois sa fermeture dans les prochaines années.

M. Théberge répond qu'il y a une importance à ce que le Canton de Magog et Intersan Inc. s'entendent sur un contingentement des volumes, de façon à sécuriser la population.

M. Théberge affirme qu'il fournira de l'information lors de la prochaine réunion afin que les membres puissent éventuellement répondre à cette question s'ils sont interrogés dans leur milieu.

#### **4- Informations sur les cendres utilisées dans les biofil Médiaflex**

À la suite d'une demande de M. Sylvain Thomas au sujet des cendres utilisées dans les biofil Médiaflex pour le traitement des eaux de lixiviation, lesquelles proviennent de centrales américaines, ce qui avait été à l'origine d'une dénonciation publique sur l'importation de déchets américains, le Comité a invité une personne ressource sur le sujet, Madame Chantal Foulds de GSI Environnement, anciennement Serrener. C'est cette firme qui fournit à Bestan les cendres pour ses filtres Médiaflex.

Madame Foulds précise d'abord que les biofils utilisent des cendres de bois, au même titre que le charbon activé, pour capter des particules polluantes dans le lixiviat, particulièrement les métaux.

Madame Foulds précise que les cendres proviennent de centrales thermiques américaines ou encore de papetières qui brûlent du bois pour générer de l'énergie.

En ce qui a trait au contrôle de la qualité des cendres, Madame Foulds explique que les cendres sont soumises à des analyses, lesquelles sont par la suite présentées au ministère de l'Environnement et de la Faune afin de s'assurer qu'elles rencontrent les normes de qualité. Madame Foulds mentionne que c'est M. Denis Canuel qui est responsable à la direction régionale du MEF à Sherbrooke.

M. Sylvain Thomas demande s'il y a possibilité de savoir si les cendres qui arrivent pour être utilisées chez Bestan par exemple, correspondent à celles analysées ?

Madame Foulds répond qu'il y a des bons de livraisons qui permettent le contrôle.

M. Jocelyn Théberge mentionne que pour utiliser cette technologie de traitement, Bestan a dû obtenir au préalable un certificat d'autorisation, de sorte que le MEF est au courant de ce qui se fait et est en mesure de contrôler s'il le veut.

M. Charles Terreault demande si cette technologie est utilisée ailleurs ?

M. Daniel Brien mentionne que d'autres sites d'enfouissement utilisent cette technologie, tout comme des installations de traitement de boues de fosses septiques et de traitement de résidus miniers.

M. Sylvain Thomas demande combien de voyages de cendres peuvent venir chez Bestan annuellement ?

M. Daniel Brien répond que cela correspond à environ 25 voyages de 28 à 30 tonnes par année.

M. Charles Terreault demande s'il y a d'autres produits en provenance des États-Unis qui entrent dans le site, pour une utilisation quelconque.

M. Daniel Brien répond qu'il n'y en a pas d'autre.

Madame Chantal Foulds conclut en disant qu'il est prévisible dans les prochaines années que les cendres du Québec soient utilisées. Pour l'instant, l'approvisionnement aux États-Unis est plus rentable, dit-elle, puisque les coûts de transport sont beaucoup plus bas avec une alimentation de cette matière dans l'État du New Hampshire.



## 5- Adoption du projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 16 mai 1997

Le projet de compte-rendu est adopté tel que rédigé. Son adoption est proposée par M. Sylvain Thomas et secondée par M. Charles Terreault.

## 6- Affaires découlant du compte-rendu

### 6.1 Code d'éthique des membres du Comité

M. Charles Terreault demande à ce le passage suivant soit ajouté à la fin du paragraphe sur la notion d'information privilégiée dans le code d'éthique "*qu'une information privilégiée peut devenir publique si jamais l'entreprise ne prévoyait pas de plan d'action pour corriger une situation qui est dangereuse pour l'environnement*".

Avant d'aborder le point 7 à l'ordre du jour, M. Roger Gagnon, représentant du MEF, demande des éclaircissements au sujet du nom de Bestan et d'Intersan. M. Sylvain Thomas demande s'il est également possible d'obtenir, lors de la prochaine réunion, un organigramme des gestionnaires de l'entreprise, afin de mieux comprendre le rôle de chacun.

M. Jocelyn Théberge mentionne qu'il en fera le dépôt lors de la prochaine réunion.

## 7- Traitement des eaux de lixiviation hors-site

M. Jocelyn Théberge fait un retour sur la réunion du 16 mai au cours de laquelle il avait mentionné qu'il songeait à des alternatives pour traiter les eaux de lixiviation hors site.

À la suite du refus de la Ville de Magog de traiter les eaux de lixiviation à son usine d'épuration, M. Théberge explique qu'il a entrepris des discussions avec quelques intervenants pour finalement s'entendre avec EnviroSite, une filiale de GSI Environnement de Sherbrooke.

Selon la convention qui a été rédigée, les eaux de lixiviation du site Bestan seront traitées à compter du 23 juin dans le Parc Industriel de Sherbrooke, chez EnviroSite, dans le cadre d'un projet de recherche et de développement, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke. Quatre technologies seront alors mises à l'essai.

M. Daniel Brien poursuit en expliquant que techniquement, le bassin de captage demeurera en fonction sur le site pour y recevoir les eaux de lixiviation, lesquelles y séjourneront durant environ 90 jours, avant d'être acheminées dans le bassin d'aération où elles demeureront pendant une trentaine de jours, après quoi elles seront dirigées vers le bassin de polissage d'où elles seront pompées pour être envoyées par camion citerne chez EnviroSite.

M. Brien ajoute qu'après avoir fait l'objet d'une série d'essais, à l'aide de l'une des quatre technologies, les eaux de lixiviation prendront la direction de l'usine d'épuration des eaux de la région sherbrookoise. C'est donc dire, mentionne M. Brien, qu'à compter du 23 juin, il n'y aura plus aucun rejet d'eaux de lixiviation dans le fossé qui conduit éventuellement au Lac Lovering.

M. Charles Terreault demande s'il y aura un délai avant que ne débute ce traitement hors-site.

M. Daniel Brien lui répond que non. Envirosite affirme déjà détenir toutes les autorisations nécessaires.

M. Sylvain Thomas demande s'il s'agit là d'une information privilégiée ?

M. Jocelyn Théberge affirme que non, mais il demande pour l'instant une certaine discrétion le temps que toutes les clauses de l'entente soient complétées et que l'annonce publique soit faite.

M. Charles Terreault félicite l'entreprise pour ce geste, qui dit-il, sera de nature à réjouir les membres de la Société de conservation du Lac Lovering. Il profite de l'occasion pour annoncer que l'assemblée annuelle de l'organisme aura lieu le samedi 26 juillet prochain, à compter de 10h, au sous-sol de l'église de Fitch Bay. Il demande à Intersan Inc. s'il est possible de déléguer un représentant afin de répondre à d'éventuelles questions.

Une fois que les discussions entourant le point 7 ont été terminées, Madame Andrée Desautels, qui doit quitter la réunion, demande pour faire un point d'information concernant la lettre qui a été acheminée aux voisins du site Bestan. Elle affirme avoir reçu qu'un seul commentaire d'une dame, Madame Forand, qui est allée lui rendre visite au cours de laquelle elle lui a fait part de sa crainte de voir des déchets américains être transportés chez Bestan. Madame Desautels dit qu'elle ne pouvait lui répondre avec beaucoup de fermeté sur le sujet, mais que maintenant elle sera à l'aise de l'informer sur cette question à la suite des informations qu'elle a obtenues durant la réunion. Madame Desautels doit quitter la réunion à 15h05.

#### 8- **Présentation des plus récents résultats d'analyses d'échantillonnages des eaux de surface**

M. Daniel présente d'abord sur une carte les six points de prélèvement des échantillons d'eau qui ont été analysés dans le cadre de l'article 30 du Règlement sur les déchets solides.

Les échantillons d'eau ont été prélevés à six points :

- À la sortie de la propriété à l'étang aux castors (direction sud).
- À l'embouchure du lac Lovering (direction sud).
- Dans le ruisseau Lacroix sur le chemin Pomerleau (direction sud).
- À la sortie du lac chez le voisin du site, M. Pagé (direction nord).
- Dans le cours d'eau Boily (direction nord, chez M. Homan).
- À la jonction de la rue Laverdure et de la route 141 (direction nord).

Au cours de la présentation des résultats, ceux d'Intersan Inc. uniquement ( le duplicata et ceux du MEF ne sont pas encore disponibles), un constat revient, la teneur anormalement élevée du plomb, ce qui incite M. Sylvain Thomas à s'informer s'il est possible de demander au laboratoire d'insister sur l'analyse du plomb dans les échantillons d'eau qu'ils ont encore possiblement en leur possession.

M. Charles Terreault suggère de refaire faire une nouvelle étude sur le plomb dans le secteur du Lac à M. Pagé, au nord du site.

M. Roger Gagnon du MEF demande s'il est possible dans les prochaines analyses des eaux, de demander au laboratoire de travailler comme s'il comparait les eaux aux normes d'eaux potable. De cette façon dit-il, la norme d'eau potable permettra d'abaisser la limite de détection et d'être plus précis dans l'analyse de la qualité des eaux.

À 15h28, M. Albert Simoneau doit quitter la réunion.

#### 9- **Varia**

M. Sylvain Thomas affirme qu'il serait intéressant pour le Comité de liaison de donner suite à la discussion qui avait été amorcée par M. Grieco du MEF et lui-même au sujet d'une visite et d'une rencontre avec Madame Christine Cormier de BFI à Lachenaie, entreprise qui opère un lieu d'enfouissement.

M. Charles Terreault poursuit en disant qu'il serait tout à fait pertinent d'aller de l'avant avec cette idée. M. Terreault dit qu'il contactera Madame Cormier et qu'il lui fera parvenir une demande par écrit. Martin Dussault rédigera une ébauche de lettre.

M. Sylvain Thomas aborde un autre sujet au varia, celui de la poussière provoquée par les camions qui circulent sur le site, problème, dit-il, qui lui a valu quelques plaintes à la municipalité.

M. Daniel Brien explique qu'il a procédé à l'épandage de calcium pour limiter la poussière, mais qu'il en a manqué pour couvrir l'ensemble de la route jusqu'au garage, soit presque à l'entrée des camions. Une fois que le calcium sera livré, soit d'ici quelques jours, un nouvel épandage aura lieu pour corriger la situation.

#### 10- **Date de la prochaine réunion.**

À la demande de M. Charles Terreault, qui souhaite consulter dans les meilleurs délais les résultats d'analyses des échantillonnages des eaux de surface provenant du MEF et le duplicata d'Intersan Inc., la prochaine rencontre se tiendra dans la semaine du 14 juillet. Martin Dussault verra à convoquer les membres une fois qu'il aura la certitude que les résultats seront disponibles.

#### 11- **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée à 15h53 par M. Charles Terreault et secondée par M. Roger Gagnon.

---

Martin Dussault  
Secrétaire du comité

Magog, le mardi 2 septembre 1997

**PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 18 JUILLET 1997  
DU COMITÉ DE LIAISON À LA COMMUNAUTÉ  
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DU CANTON DE MAGOG  
61, CHEMIN SOUTHIÈRE AU CANTON DE MAGOG**

---

Sont présents :

M. Gaston Bélanger, administrateur de la CCIMO  
M. Daniel Brien, directeur des opérations du site Bestan  
M. Martin Dussault, coordonnateur des communications d'Intersan Inc.  
M. Jean Gauthier, Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog  
M. Émile Grieco, représentant du MEF  
M. Pierre Levac, maire du Canton de Hatley et représentant de la MRC  
M. Charles Terreault, Société de conservation du lac Lovering  
M. Jocelyn Théberge, directeur général du marché de l'Estrie d'Intersan Inc.  
M. Sylvain Thomas, représentant du Canton de Magog

Est absente :

Mme Andrée Désautels, voisine du Lieu d'enfouissement Bestan

**1- Mot de bienvenue**

À titre d'animateur de la réunion, M. Martin Dussault souhaite la bienvenue aux membres du Comité de liaison. La réunion débute à 13h36. Martin Dussault souligne la venue de deux nouveaux membres au sein du comité, en l'occurrence, M. Gaston Bélanger, en remplacement de Madame Francine Caya, qui représentera dorénavant la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford, et de M. Jean Gauthier, en remplacement de M. Jules Racine, comme représentant du Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog.

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour, avec la correction au point 3 sur la date du 13 juin plutôt que le 16 mai, est proposée par M. Charles Terreault et secondée par M. Gaston Bélanger.

**3- Adoption du projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 13 juin 1997**

Le projet de compte-rendu est adopté tel que rédigé. Son adoption est proposée par M. Sylvain Thomas et secondée par M. Charles Terreault.

#### 4- Affaires découlant du compte-rendu

##### 4.1 Corollaire entre les L.E.S. du Canton de Magog et de St-Nicéphore

M. Jocelyn Théberge fait la lecture du tableau reproduit ci-bas. M. Charles Terreault demande la provenance et le volume des déchets qui arrivent actuellement au site Bestan.

M. Théberge lui répond que les données de 1997 prévoient qu'il y aura entre 120 000 et 140 000 tonnes de déchets, en provenance du territoire s'étendant de Sherbrooke à Granby, qui viendront chez Bestan. M. Terreault demande comment s'explique la différence avec le volume total de 200 000 tonnes. M. Théberge répond que la différence est comblée par les volumes en provenance de la Montérégie et de la Rive-Sud.

M. Terreault demande d'où provient le volume qui va à St-Nicéphore ?

M. Théberge répond que le site de St-Nicéphore est principalement alimenté par les stations de transbordement de St-Rémi, Valleyfield et Longueuil.

M. Sylvain Thomas demande si il y a une possibilité d'agrandissement du L.E.S de St-Nicéphore ?

M. Théberge lui répond que oui, tout en spécifiant qu'elle n'est pas parallèle avec celle de du L.E.S du Canton de Magog. M. Théberge ajoute qu'il y a une police d'assurance pour les intervenants locaux, avec la clause du contingentement que Bestan propose dans son plan de développement, c'est-à-dire, un plafond sur le volume de déchets enfouis annuellement. Cette clause, dit M. Théberge, fait actuellement l'objet de discussions avec le Conseil municipal du Canton de Magog.

M. Gaston Bélanger demande ce qu'est un poste de transbordement ?

M. Jocelyn Théberge explique que c'est un centre où des camions de collecte des déchets vont décharger le contenu de leur voyage, qui est ensuite replacé dans un camion semi-remorque, lequel peut entasser trois chargements.

M. Théberge complète ce point d'information en disant que le projet de développement de Bestan sera présenté en détails au cours des réunions à venir, une fois que toutes les études d'impacts seront complétées.

Tableau comparatif des L.E.S. (lieux d'enfouissement sanitaire) du Canton de Magog et de St-Nicéphore		
L.E.S	CANTON DE MAGOG	ST-NICÉPHORE
Volume annuel	200 000 tonnes/année	900 000 tonnes/année
Superficie autorisée	60 acres ou 24 hectares	175 acres ou 71 hectares
Durée de vie	2 à 3 ans	8 ans

## **4.2 Organisation d'Intersan**

M. Jocelyn Théberge revient sur l'organisation de l'entreprise, en reprenant brièvement l'historique de la vente de Laidlaw à Allied Waste Industries, puis à USA Waste Services Inc., par le biais de sa filiale Canadian Waste Services Inc.

M. Théberge présente la structure organisationnelle de l'entreprise, de même que l'organigramme de l'entreprise. Ces documents sont joints au compte-rendu.

M. Charles Terreault demande quel est le bagage professionnel du vice-président et directeur-général d'Intersan Inc., M. Hubert Bourque ?

M. Théberge explique que M. Bourque a oeuvré durant plusieurs années au sein de l'entreprise BFI, avant de participer à la mise sur pied de l'entreprise USA Waste Services Inc. M. Bourque a 23 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

M. Jean Gauthier demande s'il y a une raison spécifique pourquoi Bestan demeure une entité corporative ?

M. Théberge répond que c'est en raison des permis de Bestan. Toutefois, ajoute-t-il, il est possible que ces permis soient transférés au nom d'Intersan Inc. à compter de janvier 1998. Toutefois, ces formalités administratives ne changent absolument rien aux opérations.

## **4.3 Visite au L.E.S. de Lachenaie**

M. Martin Dussault dépose la copie de la lettre qu'il a préparée pour M. Charles Terreault. Ce dernier l'expédiera à Madame Christine Cormier, directrice des communications, afin d'obtenir une rencontre avec le comité de citoyens de ce L.E.S situé à Lachenaie et de visiter les installations de cette entreprise. Une copie de cette lettre est annexée au présent compte-rendu.

M. Terreault tentera d'obtenir cette rencontre pour le mardi 26 août. Il avisera les membres du Comité de liaison une fois que tout sera confirmé.

## **4.4 Solution au problème de poussière**

M. Daniel Brien, directeur des opérations chez Bestan, explique qu'il a procédé au mois de juin à l'épandage de calcium liquide pour empêcher la poussière d'être soulevée par le passage des camions. Il s'agissait, a-t-il indiqué, de la deuxième fois qu'il procédait à cette opération depuis le printemps.

M. Gaston Bélanger demande si deux fois durant la saison estivale sont suffisantes ?

M. Brien dit que non, ce qui l'oblige à reprendre périodiquement cette opération pour obtenir des résultats satisfaisants.

## 5- Présentation du projet de traitement des eaux de lixiviation dans le Technoparc

M. Daniel Brien explique ce qu'est du lixiviat, à titre d'information aux deux nouveaux membres, Messieurs Gaston Bélanger et Jean Gauthier.

M. Brien explique que le bassin de captage des eaux est toujours en opération au site Bestan. De là, les eaux sont acheminées au bassin d'aération, où elles subissent un pré-traitement. Par la suite, elles sont pompées par un camion citerne et elles sont transportées dans le Technoparc de Sherbrooke, aux installations de GSI Environnement.

Chez GSI Environnement, elles subissent une série de tests. Quatre technologies sont mises à l'épreuve et la plus performante sera retenue pour traiter les eaux dans le futur. Une fois traitées, les eaux sont rejetées dans le système d'égouts de la Ville de Sherbrooke, pour ensuite se retrouver à l'usine d'épuration de la Régie de Sherbrooke. Ce projet, précise M. Brien, est fait en collaboration avec GSI et l'Université de Sherbrooke.

M. Gaston Bélanger demande quel est le volume d'eau à traiter ?

M. Brien lui répond que le volume est de 16 000 gallons par année, l'équivalent du débit d'une journée à l'usine d'épuration des eaux de la Ville de Magog.

M. Charles Terreault demande comment le suivi de la qualité des eaux va se faire ?

M. Sylvain Thomas renchérit en disant qu'il est important d'être conséquent et de continuer de se soucier de la qualité des eaux qui sortent des systèmes de traitement, même si cela n'est pas chez-soi.

M. Brien informe les membres de son suivi analytique, lequel comporte 6 échantillonnages au pré-traitement, un suivi additionnel des échantillons, de même que 8 échantillonnages au rejet final. Ce dernier précise qu'au pré-traitement, les eaux respectent déjà les normes de rejet dans le système d'égouts.

M. Émile Grieco du MEF fait savoir qu'il a demandé à GSI Environnement d'obtenir un certificat d'autorisation pour cette activité et que les démarches étaient en cours.

Messieurs Terreault et Thomas affirment tous deux être heureux et satisfaits des démarches d'Intersan dans ce dossier de traitement des eaux. M. Terreault mentionne qu'il en parlera lors de son assemblée générale du lac Lovering.

## 6- Présentation des plus récents résultats d'analyses d'échantillonnage des eaux de surface

M. Daniel Brien procède à la présentation des plus récents résultats d'analyses d'échantillonnages, lesquelles ont été effectuées en date du 13 mai 1997.

Les prélèvements ont été faits aux points suivants :

- À la sortie de la propriété à l'étang aux castors (direction sud).
- À l'embouchure du lac Lovering (direction sud).
- À la sortie du lac chez le voisin du site, M. Pagé (direction nord).

- Dans le cours d'eau Boily (direction nord, chez M. Homan).
- À la jonction de la rue Laverdure et de la route 141 (direction nord).

Au cours de la présentation, M. Pierre Levac doit quitter la réunion pour d'autres engagements.

À la suite de la présentation des résultats, M. Charles Terreault mentionne qu'il est content des résultats qu'il a vus puisqu'ils respectent en totalité les normes prescrites par le *Règlement sur les déchets solides* et même presque en totalité les normes sur l'eau potable. Cela démontre, dit-il, que les métaux ne sont pas problématiques chez Bestan et vient du même coup clarifier une situation qui aurait pu déclencher une polémique.

#### 7- **Varia**

M. Charles Terreault s'informe s'il y a des résultats d'échantillonnages additionnels sur le fer qui semble toujours présent, bien que la concentration respecte les normes.

M. Daniel Brien répond qu'il attend les résultats des prélèvements effectués par M. Sylvain Thomas, membre du Comité de liaison et inspecteur municipal au Canton de Magog.

Dans un autre ordre d'idées, M. Sylvain Thomas rapporte une situation qui est survenue dans la vidange de fosses septiques dans la municipalité du Canton de Magog. Il raconte qu'à deux occasions au cours des dernières semaines, Intersan a été appelée à trancher dans le cas de fosses où les odeurs laissaient croire à la présence d'huile. M. Thomas félicite Intersan d'avoir refusé le contenu de ces fosses et d'en avoir avisé la municipalité.

M. Thomas affirme qu'Intersan négocie actuellement avec le Canton de Magog pour un contingentement des volumes et que la population va devoir réaliser que pour accomplir une activité de gestion des déchets d'une façon professionnelle et sécuritaire, à un coût raisonnable pour les payeurs de taxes, la venue d'un volume minimale est nécessaire.

M. Terreault affirme pour sa part que le Comité doit continuer à suivre les résultats d'échantillonnage, ce qu'endosse les autres membres présents.

#### 8- **Date de la prochaine réunion.**

La prochaine réunion doit avoir lieu le 26 août, au moment de la visite du site de BFI. M. Charles Terreault et Martin Dussault prendront les dispositions pour organiser la rencontre et la visite. Lors de cette réunion, il sera notamment question des résultats d'échantillonnage du 8 juillet, effectués par M. Sylvain Thomas, et de la procédure de l'évaluation environnementale du projet de développement du L.E.S. Bestan.



**9- Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Sylvain Thomas et secondée par M. Gaston Bélanger.

---

Martin Dussault  
Secrétaire du comité

Magog, le jeudi 15 octobre 1997

**PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 3 OCTOBRE 1997  
DU COMITÉ DE LIAISON À LA COMMUNAUTÉ  
TENUE AU CENTRE D'INFORMATION INTERSAN  
801, RUE PRINCIPALE OUEST À MAGOG**

---

Sont présents :

M. Gaston Bélanger, administrateur de la CCIMO  
M. Daniel Brien, directeur des opérations du site Bestan  
Mme Andrée Désautels, voisine du Lieu d'enfouissement Bestan  
M. Martin Dussault, coordonnateur des communications d'Intersan Inc.  
M. Émile Grieco, représentant du MEF  
M. Charles Terreault, Société de conservation du lac Lovering  
M. Jocelyn Théberge, directeur général du marché de l'Estrie d'Intersan Inc.  
M. Sylvain Thomas, représentant du Canton de Magog

Est absente :

Madame Johanne Turgeon, représentante du CLSC Alfred-Desrochers, secteur santé.

**1- Mot de bienvenue**

À titre d'animateur de la réunion, M. Martin Dussault souhaite la bienvenue aux membres du Comité de liaison. La réunion débute à 13h40. Martin Dussault informe les membres de la venue d'une nouvelle représentante du secteur de la santé, Madame Johanne Turgeon du CLSC Alfred-Desrochers, en remplacement de M. Jean Gauthier, qui avait succédé à M. Jules Racine, comme représentant du Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog.

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Madame Andrée Desautels et secondée par M. Sylvain Thomas.

**3- Adoption du projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 18 juillet 1997**

Le projet de compte-rendu est adopté tel que rédigé. Son adoption est proposée par M. Charles Terreault et secondée par M. Sylvain Thomas.

#### **4- Affaires découlant du compte-rendu**

##### **4.1. Visite chez BFI**

M. Charles Terreault informe les membres qu'il est entré en communication avec Madame Christine Cormier, la directrice des communications chez BFI, afin de réactiver le dossier de visite des installations de cette compagnie qui opère le lieu d'enfouissement à Lachenaie. Elle ne pouvait encore confirmer une date pour une visite des membres du Comité de liaison puisqu'elle devait avoir l'approbation de ses supérieurs. M. Terreault effectuera le suivi auprès d'elle pour pouvoir placer une date sur le calendrier.

#### **5- Présentation des plus récents résultats d'analyses d'échantillonnage des eaux de surface**

M. Daniel Brien procède à la présentation des plus récents résultats d'analyses d'échantillonnages, lesquelles ont été effectuées en date du 20 août 1997.

Les prélèvements ont été faits aux points suivants :

- À la sortie de la propriété à l'étang aux castors (direction sud).
- À l'embouchure du lac Lovering (direction sud).
- À la sortie du lac chez le voisin du site, M. Pagé (direction nord).
- Dans le cours d'eau Boily (direction nord, chez M. Homan).
- À la jonction de la rue Laverdure et de la route 141 (direction nord).

À la lecture des résultats, les membres notent qu'il y a des variances importantes dans certains résultats. M. Brien explique cela par les différentes méthodes analytiques et la façon de manipuler les échantillons dans les laboratoires.

Il est noté qu'à l'intersection de la route 141 et du chemin Laverdure il y a des dépassements importants au niveau des coliformes, ce qui serait attribuable à la présence d'activités agricoles, puisque cette situation problématique ne se retrouve pas en amont de ce secteur.

M. Charles Terreault s'informe des effets que peuvent avoir sur la santé des concentrations de fer dans l'eau. Il demande à M. Émile Grieco des informations sur le sujet. Ce dernier s'occupera de recueillir des informations auprès d'experts de la santé.

M. Terreault poursuit la discussion en informant les membres qu'il a fait prendre une soixantaine d'échantillons dans le lac Lovering au cours de l'été. Les résultats des analyses démontrent que deux zones spécifiques ont été ciblées où il y a eu accroissement de coliformes. Cette situation n'est cependant nullement reliée selon lui à la présence des activités de Bestan. Il considère d'ailleurs la situation comme encourageante à la lumière des résultats qu'il a obtenus.

#### **6- Procédure d'évaluation environnementale du projet de développement de Bestan**

M. Jocelyn Théberge présente la procédure d'évaluation environnementale à laquelle tous les projets de développement de lieux d'enfouissement sont assujettis depuis l'entrée en vigueur de la Loi 101, que ce soit pour l'agrandissement ou l'établissement d'un L.E.S.

M. Théberge présente un tableau du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec afin d'expliquer le cheminement du projet de Bestan à travers les étapes et le temps. Ce tableau est annexé au compte-rendu.

M. Théberge explique qu'en octobre 1993, alors que Gestion de Rebutis Laidlaw était propriétaire du L.E.S. Bestan, l'entreprise était prête à déposer son projet, mais qu'avec une capacité résiduelle (durée de vie) évaluée à ce moment à 7 ou 8 ans, les gestionnaires ont préféré attendre la tenue des audiences génériques afin de mieux arrimer les paramètres d'exploitation aux nouvelles normes. Puisque la capacité résiduelle est maintenant d'environ deux ans et compte tenu des délais nécessaires pour franchir toute la procédure, l'entreprise a décidé de relancer le projet de développement. Intersan a complété les études d'impact techniques et procède actuellement à la rédaction de la version finale qui sera déposée officiellement au ministère de l'Environnement et de la Faune.

## 7- Paramètres d'exploitation du site Bestan prévus dans le plan de développement

M. Martin Dussault présente ensuite un tableau sur lequel les principaux paramètres d'exploitation du site Bestan figurent. M. Sylvain Thomas mentionne que les exigences de la municipalité du Canton de Magog et les critères d'exploitation sont compatibles et avant-gardistes à plusieurs points de vue en comparaison avec ce qui se fait ailleurs au Québec. Ce tableau est annexé au compte-rendu.

M. Jocelyn Théberge mentionne qu'une fois l'avis de recevabilité émis par la Direction de l'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, une copie du document sera remis pour consultation à plusieurs organismes, dont la MRC de Memphrémagog. M. Théberge affirme que le Comité de liaison recevra en priorité le document d'études d'impact afin que ses membres soient informés rapidement.

## 8- Varia

### 8.1 Émanation de biogaz

À la demande des membres qui s'inquiètent de la problématique des biogaz à la suite des évacuations provoquées dans le quartier Dubreuil de Fleurimont, voisin du site d'enfouissement de la Ville de Sherbrooke, M. Jocelyn Théberge fournit de l'information sur la gestion de cette source de pollution qui est faite chez Bestan.

M. Théberge mentionne que la proximité des citoyens avoisinants et la composition du sol, principalement du sable, un matériel qui favorise la migration du biogaz, sont des problèmes majeurs à Sherbrooke. Chez Bestan, le till est beaucoup plus imperméable, ce qui permet de confiner les biogaz, qui, d'autre part, ne peuvent franchir la distance d'environ un kilomètre, qui sépare les voisins du site.

M. Théberge ajoute que le captage des biogaz permet d'éviter la migration dans le voisinage, ce qui est fait chez Bestan via le système de collecte des eaux de lixiviation qui ceinture le lieu d'enfouissement et qui est relié d'une part à la torchère à biogaz et d'autre part à un compresseur permettant de transformer le biogaz en énergie pour chauffer les locaux de l'entreprise.

M. Théberge ajoute que l'entreprise mesure l'efficacité de ses équipements en effectuant un suivi serré du biogaz dans le cadre de son programme de gestion environnementale. Des prélèvements sont effectués périodiquement au pourtour de la propriété, à l'entrée du site, soit à la balance, au garage, de même que dans les bureaux.

M. Daniel Brien ajoute que des mesures de sécurité sont prises pour protéger les employés de l'entreprise et ceux de l'extérieur qui viennent effectuer des travaux sur le site. Un appareil permet d'abord de mesurer la présence et la concentration de biogaz lorsqu'il s'agit de travaux dans un milieu fermé. De plus, les travailleurs sont munis d'un respirateur autonome et sont attachés à un trépied et surveillés par une seconde personne lorsqu'ils descendent dans un regard sanitaire en cas de malaise. M. Brien explique que les employés sont formés et connaissent les mesures de sécurité qui doivent être respectées.

## **8.2 Qualité du poisson dans le lac Lovering**

À la suite d'articles publiés dans les médias portant sur la qualité du poisson au lac Lovering, dans lesquels des citoyens la mettent en doute en faisant un lien avec la présence du L.E.S. Bestan, M. Charles Terreault mentionne qu'il croit à une démarche stratégique de citoyens qui ont agit en même temps lors d'une séance du conseil municipal.

Afin d'éviter que des rumeurs circulent, M. Terreault demande à M. Émile Grieco s'il y a des études récentes qui existent sur la qualité du poisson au lac Lovering. Ce dernier mentionne que non, tout en disant qu'il y aurait possibilité de faire effectuer une campagne d'échantillonnage afin de rassurer la population qui a pu être ameutée par ces sorties publiques. M. Grieco dit que la demande est un peu exceptionnelle, compte tenu de la qualité des eaux qui se rend au lac Lovering. M. Grieco fera le suivi de ce dossier lors de la prochaine rencontre.

## **9- Date de la prochaine réunion.**

Les membres conviennent de reporter la prochaine réunion dans quelques mois, le temps que la direction d'Intersan puisse compléter ses études d'impacts pour le projet de développement de Bestan, lequel devrait prendre de l'importance au cours des prochaines réunions. Martin Dussault est en charge de convoquer les membres pour la prochaine réunion.

## **10- Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Andrée Désautels et secondée par M. Gaston Bélanger. L'assemblée est levée à 16h09.

---

Martin Dussault  
Secrétaire du comité

Magog, le mardi 11 août 1998

**PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 16 JUILLET 1998  
DU COMITÉ DE LIAISON À LA COMMUNAUTÉ  
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DU CANTON DE MAGOG  
61, CHEMIN SOUTHIÈRE AU CANTON DE MAGOG**

---

Sont présents :

M. Simon Cliche, membre observateur de la Société de conservation du lac Lovering  
M. Martin Dussault, coordonnateur des communications d'Intersan Inc.  
M. Émile Grieco, représentant du MEF  
Mme Nellie Rodrigue, représentante de la MRC de Memphrémagog  
M. Charles Terreault, Société de conservation du lac Lovering  
M. Jocelyn Théberge, directeur général des L.E.S. chez Intersan Inc.  
M. Sylvain Thomas, représentant du Canton de Magog

Sont absents :

M. Gaston Bélanger, administrateur de la CCIMO  
Mme Mylène Bombardier, représentante du Centre hospitalier et d'hébergement  
Memphrémagog  
Mme Andrée Désautels, voisine du Lieu d'enfouissement Bestan

**1- Mot de bienvenue**

À titre d'animateur de la réunion, M. Martin Dussault souhaite la bienvenue aux membres du Comité de liaison. La réunion débute à 13h39. Martin Dussault informe les membres de la venue d'une nouvelle représentante de la MRC de Memphrémagog, Mme Nellie Rodrigue, une employée de l'organisme, qui remplace M. Albert Simoneau, dont les disponibilités sont restreintes. M. Dussault fait également l'annonce qu'une nouvelle représentante du secteur de la santé se joindra au Comité lors de la prochaine réunion, en l'occurrence Mme Mylène Bombardier, du Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog, en remplacement de Mme Johanne Turgeon du CLSC Alfred-Desrochers.

Par ailleurs, M. Simon Cliche de la Société de conservation du lac Lovering assiste à la réunion à titre de membre observateur. Il prend part à la réunion pour faire suite aux travaux du comité restreint qui a effectué le suivi entourant l'échantillonnage des eaux et des plages du lac Lovering, lequel a eu lieu le 14 mai.

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est légèrement modifié avec l'ajout au point 7 a) de l'item *-Nouvelle réglementation sur la gestion des matières résiduelles*, à la demande M. Sylvain Thomas. L'ordre du jour modifié est ensuite proposé par M. Charles Terreault et secondé par M. Sylvain Thomas.

### **3- Adoption du projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 3 octobre 1997**

Le projet de compte-rendu est adopté tel que rédigé. Son adoption est proposée par M. Charles Terreault et secondée par M. Sylvain Thomas.

### **4- Affaires découlant du compte-rendu**

#### **4.1. Visite chez BFI**

M. Martin Dussault revient sur les démarches qui ont été entreprises pour permettre au Comité de liaison de visiter les installations de la compagnie BFI, qui exploite un lieu d'enfouissement sanitaire dans la municipalité de Lachenaie, au nord de Montréal.

Cette entreprise a également mis sur pied un comité de citoyens que le Comité de liaison à la communauté Memphrémagog aurait aimé rencontrer pour échanger sur les méthodes de travail des deux regroupements.

M. Charles Terreault explique qu'il a fait parvenir une demande en bonne et due forme via le courrier à la directrice des communications, Mme Christine Cormier et qu'il lui a parlé par téléphone. Cette dernière devait donner suite à cette demande en l'adressant à ses patrons, mais elle n'a jamais transmis d'information depuis. M. Terreault suggère d'abandonner cette idée étant donné que la compagnie BFI ne semble pas chaude à l'idée de voir un regroupement associé à Intersan venir prendre de l'information.

#### **4.2 Effets du fer sur la santé**

Lors de la dernière réunion, M. Charles Terreault avait demandé au représentant régional du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, M. Émile Grieco, membre du Comité, des informations sur les effets possibles du fer présent dans l'eau sur la santé.

En réponse à cette demande, M. Grieco distribue un document émanant de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, qui par le biais du docteur Reno Proulx, Chef de service du département de Protection de la santé publique, émet un avis sur le sujet. Cet avis est accompagné de littérature médicale sur laquelle le Docteur Proulx se base pour affirmer qu'il n'y a pratiquement aucun risque pour la santé associé à la présence de fer dans l'eau potable.

M. Grieco résume l'avis et le document en disant que la norme de fer fixée dans le règlement sur l'eau potable l'est d'abord et avant tout pour des raisons esthétique et de goût. Autrement dit, à 0,3 PPM de fer, l'eau devient mauvaise au goût, beaucoup plus que nocive. M. Grieco explique que pour que des effets sur la santé se fassent sentir, un humain doit faire une ingestion massive de substances ferreuses, ce qui ne peut être le cas lors de la consommation d'eau potable.

Sans entrer plus dans les détails, M. Grieco invite les membres à consulter la documentation et à poser des questions ou à formuler des commentaires lors de la prochaine réunion, s'il y a lieu.

### 4.3 Projet de développement du site Bestan

M. Martin Dussault mentionne d'abord qu'il y a eu très peu de développement depuis la réunion d'octobre au sujet du projet de développement du site Bestan, ce pourquoi il n'y a pas eu de nouvelle réunion de convoquée.

M. Jocelyn Théberge indique que le projet est toujours à l'étape de la réalisation des études d'impact.

Ces dernières devraient être révisées au cours des prochaines semaines et devraient être déposées à la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) du ministère de l'Environnement et de la Faune, à Québec, dans le courant du mois d'août. Lors de cette étape, dit M. Théberge, une panoplie de spécialistes de différents secteurs évalueront le projet.

M. Théberge mentionne que plusieurs intervenants, dont le Canton de Magog et la MRC de Memphrémagog devraient alors être rejoints par la DEE pour fournir à leur tour des informations sur le dossier. À partir de ce moment, dit M. Théberge, les membres du Comité de liaison pourront prendre connaissance des études d'impact comme intervenants privilégiés.

M. Émile Grieco mentionne que le projet devra être conforme à la réglementation actuelle, mais tout comme les projets acceptés au cours des dernières années, s'harmoniser aux futures normes. M. Grieco cite en exemple l'utilisation des meilleures technologies disponibles.

M. Simon Cliche demande si dans la nouvelle réglementation il est question de régionaliser la gestion des déchets.

Martin Dussault dit que les bribes d'informations qui lui sont parvenues jusqu'à maintenant disent qu'un exploitant ne serait pas contraint à la régionalisation proprement dite. Par contre, les nouvelles dispositions donneraient droit à la municipalité hôte de refuser ou d'accepter des déchets en provenance de l'extérieur de la région.

M. Théberge ajoute que les nouveaux décrets définissent des volumes maximales et des territoires de collecte permettant aux exploitants d'opérer avec des revenus suffisants. M. Théberge définit la notion de contingentement des volumes en disant que celle-ci permet à un exploitant d'avoir accès à la quantité nécessaire pour opérer d'une façon sécuritaire, sans freiner le libre marché qui garantit aux municipalités et clients de cette industrie, des prix compétitifs.

M. Théberge poursuit en disant que la nouvelle réglementation est attendue depuis longtemps par les entreprises privées de gestion de déchets puisque plutôt elle sera en application, plus rapidement les lieux non conformes seront contraints de fermer ou d'apporter les corrections qui s'imposent, ce qui mettra un terme aux désavantages concurrentiels actuels.

En complément d'information sur la nouvelle réglementation, M. Grieco indique que la politique du ministre Bégin devait être annoncée avant la fin des travaux à l'Assemblée nationale en juin, mais que ce ne fut pas le cas. L'annonce est donc retardée au moins à la reprise des travaux parlementaires à l'automne.



M. Charles Terreault aborde un tout autre sujet en demandant à M. Théberge quelles étaient ses nouvelles responsabilités exactes chez Intersan, à la suite de la promotion qu'il a obtenue.

M. Théberge explique qu'il a été nommé directeur général de tous les lieux d'enfouissement d'Intersan au Québec, soit celui du Canton de Magog, de St-Nicéphore, de Ste-Sophie, acquis en novembre 1997 et du dépôt de matériaux secs de Lachute. Bien qu'il possède maintenant son bureau principal à Ste-Sophie, M. Théberge mentionne qu'il passera régulièrement du temps à Magog pour accomplir son travail. M. Théberge poursuit en disant que la division de transport basée au Canton de Magog, autrefois sous sa responsabilité, a été confiée à M. Roger Duchaine, déjà en charge des opérations de transport de la de St-Étienne-des-Grès, près de Trois-Rivières.

M. Simon Cliche demande quelle est la durée de vie du projet de développement de Bestan ?

M. Théberge répond de 30 à 35 ans et ce afin de justifier les investissements importants qui sont à effectuer.

M. Sylvain Thomas demande quelle est la capacité de vie résiduelle à l'heure actuelle ?

M. Théberge répond qu'il y a entre deux et trois ans de capacité, au rythme actuel.

#### 5- **Suivi environnemental du dossier du lac Lovering**

M. Martin Dussault revient d'abord sur les événements du mois de janvier alors que des pluies torrentielles ont fait gonfler le niveau des bassins des eaux de lixiviation du site Bestan, ce qui a forcé Intersan à procéder à une évacuation rapide du bassin d'aération, où les eaux étaient déjà traitées, pour créer un espace d'emmagasinage des eaux brutes. M. Dussault ajoute que Bestan a agi dans la légalité et n'a commis aucune infraction, puisque les eaux rejetées à l'environnement étaient de bonne qualité selon les analyses.

M. Charles Terreault intervient pour dire qu'il ne reprochait pas à Intersan d'avoir agi illégalement, mais plutôt d'avoir tardé à informer les membres du Comité de liaison.

M. Simon Cliche ajoute que le retard dans la divulgation des informations a créé chez les riverains du lac Lovering un esprit de panique qu'il ne faudrait pas répéter.

M. Jocelyn Théberge précise qu'il n'est pas question d'un déversement dans le cas échéant, mais plutôt d'une vidange, ce à quoi Intersan est autorisée à procéder selon son certificat d'autorisation.

Ce dernier autorise Intersan à vidanger ses eaux traitées, mais cette dernière, depuis qu'elle a une entente pour acheminer les eaux de lixiviation chez GSI Environnement, privilégie cette pratique pour assurer une plus grande quiétude aux riverains du lac. Par le passé Intersan rejetait quelques 20 000 mètres cubes d'eaux traitées par rapport à une vidange d'environ 2000 mètres cubes en janvier, dans une situation extraordinaire.

M. Charles Terreault dit qu'il comprend la situation, mais que ce rejet d'un seul coup de 2000 mètres cubes d'eaux de lixiviation a créé une panique chez ses membres.

M. Jocelyn Théberge mentionne que la quantité rejetée est inférieure à 1% de toutes les eaux qui sont parvenues au lac Lovering, compte tenu de la fonte des neiges lors de ces journées de grandes précipitations.

M. Sylvain Thomas ajoute que l'ensemble des cours d'eau étaient gorgés et colorés, au même titre que le ruisseau qui part du site pour se rendre au lac Lovering.

M. Charles Terreault mentionne que cette conjonction de tous les éléments a créé une peur chez les riverains et provoqué une série d'éléments qui a mené à la campagne d'échantillonnage pour rassurer tout le monde.

Avant de présenter les résultats d'échantillonnage, M. Émile Grieco précise que la question à laquelle le MEF a été appelé à répondre est : est-ce que le rejet des eaux de lixiviation vers le lac Lovering a eu un impact sur le plan d'eau ?

Ce dernier mentionne que pour répondre à cette question, des échantillons ont été prélevés en amont et en aval du site d'enfouissement. Il ajoute que tous les paramètres de l'article 30 du *Règlement sur les déchets solides* ont été couverts lors de l'échantillonnage, réalisé conjointement par le MEF et Intersan, en présence de Mme Hélène Théroix de la Société de conservation du lac Lovering et de M. Sylvain Thomas du Canton de Magog. M. André Walsh représentait le MEF et M. Daniel Brien, directeur des opérations, représentait Intersan.

Lors de la présentation des résultats, M. Grieco mentionne que seuls les coliformes dépassent les normes, ce qui ne peut pas être attribuable à la présence du site d'enfouissement directement. Il ajoute qu'à la lumière des résultats, on peut tirer comme conclusion que l'eau du lac Lovering est de bonne qualité.

M. Grieco poursuit en parlant du deuxième volet à cette analyse qui est de savoir si les baigneurs courent un risque dans les eaux du lac Lovering. Les résultats qu'il présente démontrent également une très bonne qualité des plages.

## 6- Qualité du poisson au lac Lovering

M. Grieco poursuit sa présentation en expliquant qu'à la suite de demandes de pêcheurs du lac Lovering, inquiets de la qualité du poisson, le MEF a procédé à un échantillonnage de plusieurs espèces.

M. Grieco présente un tableau comparatif de petits, moyens et gros poissons, de plusieurs espèces (perchaudes, barbotés, brochets, touladis, achigans et truites brunes) pêchés dans le lac Lovering en 1997, au lac Massawippi en 1993 et 1997, au lac Memphrémagog en 1995, au lac Aylmer en 1995 et au lac Mégantic en 1997. Les données sont généralement comparables, mais note, M. Grieco, le niveau de mercure est plus élevé dans le touladis. Cela dit, il mentionne qu'il n'y a pas de problème pour la santé de ceux qui en consomment, dans la mesure où les repas sont limités à un par mois.

Dans le cas des autres espèces, elles peuvent être consommées à volonté.

M. Grieco mentionne que le lac Lovering sera dorénavant inclus dans le Guide de consommation du poisson du Québec et que le plan d'eau fera partie des prochaines campagnes d'analyse de la qualité du poisson.

M. Grieco ajoute qu'à la lumière des résultats d'analyse des poissons du lac Lovering, en aucun temps un lien peut être fait avec la présence du site d'enfouissement puisque la présence de contaminants est infime et comparable à la pollution naturelle de n'importe quel autre plan d'eau.

M. Charles Terreault affirme qu'il est satisfait des réponses obtenues aux questions soulevées, autant pour l'échantillonnage des eaux et des plages que pour les analyses du poisson.

M. Simon Cliche dit que le rôle des représentants du lac Lovering n'est pas de critiquer Intersan pour le plaisir de le faire, mais bien de s'assurer que les activités de l'entreprise sont conformes à la réglementation et ne constituent pas un risque pour l'environnement.

**7- Varia**

a) *Nouvelle réglementation sur la gestion des matières résiduelles*

Les membres conviennent que le point a été couvert lors des discussions entourant le projet de développement de Bestan.

**8- Date de la prochaine réunion**

Les membres souhaitent tenir la prochaine réunion au mois de septembre, une fois que les nouvelles données environnementales seront connues, c'est-à-dire les plus récents résultats d'échantillonnage.

**9- Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Charles Terreault et secondée par Mme Nellie Rodrigue. L'assemblée est levée à 15h16.

---

Martin Dussault  
Secrétaire du comité